



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 8 MARS 2019

**LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE :
TOUT (OU PRESQUE) RESTE A FAIRE !**



Le CLASCHES (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) ne peut que se féliciter du fait que la récente visibilité des violences sexistes et sexuelles ne reste pas sans effet dans l'enseignement supérieur et la recherche. En effet, certaines sections disciplinaires n'hésitent désormais plus à sanctionner, parfois lourdement, les agresseurs : le CNRS a révoqué deux chercheurs en octobre 2017, des universités comme Grenoble Alpes (2017) ou Lyon 2 (2018) ont exclu des enseignants-chercheurs pour plusieurs mois, et l'INED vient de prononcer une exclusion temporaire d'un an et demi (avec privation de rémunération) contre un chargé de recherche.

Ces décisions sont à saluer. Mais elles ne doivent pas masquer l'ampleur du travail qui reste à accomplir.

D'abord, ces condamnations sont généralement l'aboutissement d'un parcours d'obstacles particulièrement éprouvant pour les victimes. Elles doivent affronter la mise en doute de leur parole, les errements des procédures, les réticences des institutions. Elles doivent combattre à armes inégales avec leurs agresseurs, qui bénéficient d'un accès au dossier et du droit à être accompagnés par un.e représentant.e, tandis qu'elles ne sont considérées que comme des « témoins ». Elles doivent enfin subir la procédure en appel généralement intentée. Ces condamnations ne doivent donc pas faire oublier que les procédures disciplinaires demeurent inadéquates pour permettre un traitement juste et efficace des violences sexistes et sexuelles et doivent, comme le réclame le CLASCHES depuis plus de quinze ans, être profondément réformées.

Mais surtout, ces condamnations masquent toutes les dénonciations qui n'aboutissent à aucune sanction. Parce que les personnels sont encore trop rarement formé.e.s, parce que les moyens financiers et humains sont quasi inexistantes, parce que le délétaire soupçon de la « fausse accusation » demeure trop souvent le premier réflexe, l'aboutissement des procédures ne dépend (presque) que de la mobilisation de personnes ayant la volonté de mettre fin à ces violences. Le CLASCHES reçoit de nombreux témoignages qui attestent des obstacles rencontrés par des victimes face à des institutions récalcitrantes, méprisantes et exclusivement tournées vers la défense de leur « réputation ».

C'est donc une vraie politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR qui fait défaut. Si Frédérique Vidal avait promis l'ouverture d'une « cellule de veille » sur le harcèlement sexuel dans chaque université à la rentrée 2018, on est loin du compte. D'autant que ce compte n'est pas seulement mathématique : l'annonce de la mise en place d'une « cellule » ne peut se substituer à une réelle politique de lutte contre le harcèlement sexuel. Celle-ci exige une volonté ministérielle, avec des moyens financiers et des instruments réglementaires, qui manifestement n'existe pas.

Le CLASCHES exige donc que le ministère agisse pour faire cesser ces inégalités entre établissements. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra espérer voir cesser les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR.

clasches.fr // clasches@gmail.com